



LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL
DE LA VALLÉE DE L'AUTHRE



PROJET PEDAGOGIQUE Séjour Ile de ré 2024



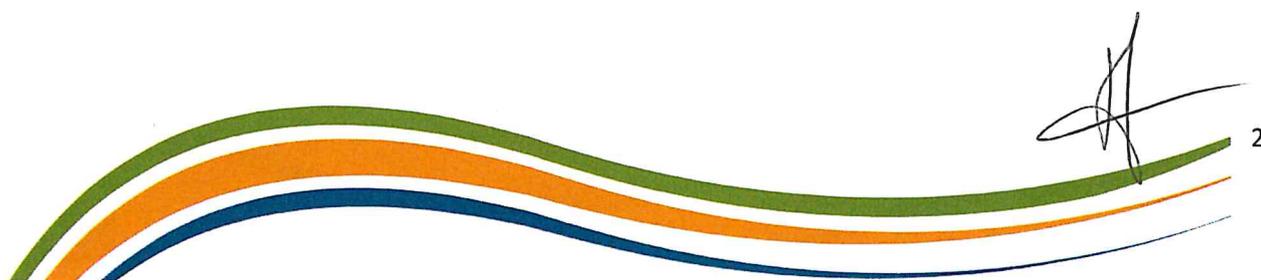
La
Pointe de
GRIGNON
ESSI, camping municipal d'Ars-en-Ré
★★★





SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|------|
| 1. | Présentation du centre social Intercommunal de la Vallée de l'Authre | p.3 |
| 2. | Description du séjour | p.5 |
| 3. | Objectifs pédagogiques | p.10 |
| 4. | Journée type & vie quotidienne | p.11 |
| 5. | Le comportement des jeunes | p.11 |
| 6. | L'accueil des enfants en situation de handicap | p.12 |
| 7. | La posture des animateurs | p.13 |
| 8. | Présentation de l'équipe | p.13 |
| 9. | Projet de la directrice + son rôle | p.14 |
| 10. | Evaluation | p.16 |





Durant l'été le Centre Social propose différents séjours jeunes pour la totalité des tranches d'âge. Pour les 3-6 ans et 7-9 ans des séjours accessoires et deux séjours de vacances pour les 10-13 ans et 13-17 ans.

PROJET EDUCATIF 2022-2026

Le centre social de la vallée de l'Authre est une association de la loi 1901, créée en 2004. Il intervient sur 7 communes (Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet).

Nos intentions éducatives s'inscrivent dans des valeurs de citoyenneté, de respect, de neutralité /protection de l'environnement et d'accès aux loisirs et à la culture pour tous.

Les modalités de mise en œuvre des ACM pour les enfants de 3 à 17 ans porteront sur :

Les accueils extrascolaires pendant les vacances / Les Temps d'activités périscolaires /Les accueils périscolaires du mercredi /Les séjours courts /Les séjours de vacances

Le projet éducatif est axé sur l'action éducative, l'accueil des enfants en situation de handicap et en difficultés ou en fragilité sociale.

Nous porterons une attention particulière aux liens avec l'ensemble des partenaires sur notre territoire, les partenariats associatifs, culturels, les collectivités locales et les liens interprofessionnels.

Nous travaillerons plus particulièrement sur :

- le développement personnel des enfants : sur le bien vivre en collectivité selon les âges dans le respect des règles.
- la construction de projets de séjours dans l'objectif de découvrir de nouvelles cultures
- la sollicitation des familles afin de répondre à leurs attentes (garde, accès aux loisirs, aux sports à la culture pour tous)
- le maintien des liens entre les habitants avec une attention particulière sur le renforcement des liens intergénérationnels

Nous porterons une attention particulière à :

- Associer notre public au contexte social et territorial
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous
- Accompagner les enfants selon les âges pour qu'ils développent le sens de l'autonomie, de l'investissement, du respect et de la responsabilisation





1. Présentation du centre social Intercommunal



Le centre social de la vallée de l'Authre intervient auprès des habitants des 7 communes du territoire à savoir Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet. Ses bureaux se trouvent à l'adresse suivante : 2 places de écoles 15250 Naucelles.

Des animations sont proposées en direction de différents publics : les enfants non scolarisés de moins de 3 ans (Relais Petite Enfance), les enfants de 6 à 12 ans (ALSH), les adolescents (12 à 17 ans), les familles. Le centre social gère également les temps d'activités périscolaire sur le territoire.

Le CSIVA a un projet Social qui est établi pour la période 2024 à 2027. Ses idées et ses valeurs sont :

- Ecoute
- Tolérance
- Lutte contre les exclusions
- Solidarité
- Egalités culturelles et financière

Les objectifs du projet sont quant à elle :

AXE 1- Lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale.

AXE 2- Mobiliser le lien social pour renforcer le pouvoir d'agir.

AXE 3- Mettre les habitants au cœur de l'action, tout en favorisant la cohésion Intercommunale.

 3



a. Hébergement :

Le camping municipal de la Pointe de Grignon est situé à Ars en Ré sur l'Ile de Ré. Camping familial en bord de mer avec accès direct à l'océan, piscine et pataugeoire (de mai à septembre) et de grands emplacements délimités par des haies.



Voici les endroits auxquelles auront accès les jeunes pendant les moments dédiés.

L'hébergement se fait en tentes de 2 à 5 places fournis par le Centre social, le matelas, les duvets seront fournis par les enfants.



Emplacement réservé aux tentes.

Shéma des dispositons des tentes :





- Faciliter l'accueil pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap ou avec des troubles de la santé ainsi qu'à leurs familles
 - Garantir un accompagnement pour lutter contre les addictions et les comportements dangereux
 - Mettre les moyens humains, matériels et financiers en adéquation avec nos orientations éducatives
 - Favoriser la continuité éducative mise en place avec le PEDT
 - Faire sortir l'ACM de ses « murs »
 - Coordonner des actions partenariales avec le tissu associatif
 - Veillez à l'obligation de neutralité de l'équipe d'animation (traiter de façon égale tous les usagers, indépendamment de leurs origines, leur sexe, leurs convictions politiques ou religieuses, et respecter leur liberté de conscience et leur dignité)
- Le bureau collégial – les salariées de la structure – la directrice du centre social

2. Description du séjour

Ars-en-Ré est une commune de l'Ouest de la France, située sur l'île de Ré, pôle d'équilibre du canton de l'Île de Ré, faisant partie de l'arrondissement de La Rochelle, dans le département de la Charente-Maritime, en région Nouvelle-Aquitaine. Il existe un comité de jumelage avec la commune de Naucelles qui fait partie des 7 communes de CSIVA.



Le séjour à l'île de Ré est un séjour qui perdure depuis de nombreuses années maintenant au centre social de la vallée de l'Authre. Grace aux comités de Jumelage de Ars-en-Ré et Naucelles, le déroulement du séjour se fait parfaitement grâce à une bonne communication.

Cette année le séjour se déroulera du 6 au 12 juillet, avec 20 enfants et 4 adultes.

10 garçons et 10 filles, le séjour est parfaitement mixte.

5



Les animateurs veilleront à ce que les repas soient équilibrés, quantités suffisantes et qu'il ne manque de rien (eau, glacières etc.) .

Un frigo sera réservé pour stocker la nourriture fournie par le camping.



Un barnum sera prévu pour stocker l'épicerie dans une male prévue à cet effet.

Voici le menu, ainsi que le tableau des tâches conçu avec les enfants le 06 juin :

| | samedi | dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|--------|---|---|--|---|---|---|---|
| Midi | | Repas végété Salade de pâtes Surimi/lentilles Yaourt Fruits | Œufs dur Wraps aux poulet et légumes Mousse aux chocolat | pique nique (taboulet sandwichs, yaourt a boire, fruit) | Tomate cerise Steack haché Courgette poivons Yaourt | Salade de riz thon Burger Crème desserr | pique nique (pastèque, roti froid, chips, kiri, fruit) |
| goûter | compote / petit beure | madeleine | Fruit | yaourt / Fruit | Quatre quart confiture | compote / madeleine | cookies |
| Soir | Carotte rapé Raviolie rapé(fromage) Fruit | Tomate mozza Barebecue Riz Banane aux chocolat | Melon Poisson pané Haricots vert Fromage | Charcuterie Ratatouille Salade de fruits | Bétraves Pate carbo Compote | Poulet Petit Pois Fromage (dessert glace en ville) | |

Horaires des repas :

Matin : 7h30-9h00

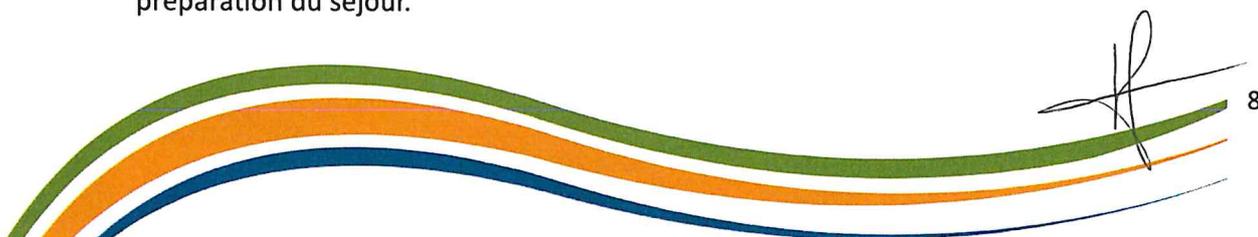
Midi : 12h30

Goûter : 16h30

Soir : 19h30

c. Préparation du séjour :

Les familles inscrivent les enfants aux séjours en amont, inscriptions à partir du 12 avril. Par la suite, le directeur contacte toutes les familles afin de proposer 2 réunions pour la préparation du séjour.





Proche de l'emplacement :

- Les sanitaires
- Point d'eau
- Emplacement réservé pour la vaisselle



Lieux pour les moments de
temps libre (aire de jeux, table
de ping-pong, terrain de
pétanque, piscine)



Un chapiteau sera monté par la commune d'Ars en Ré pour
les activités et les repas. Les chaises et les tables seront
fournis avec.

Deux autres barnums seront montés pour permettre
d'être protégés en cas de pluie.

b. Restauration :

L'objectif principal de ce séjour est de préparer les jeunes à une véritable autonomie, c'est donc pour cela que les enfants vont préparer le menu durant les réunions, ainsi que faire les courses quotidiennement avec un budget donné par l'animateur et ils se répartiront les tâches pour les missions concernant la restauration (achats des courses, mettre la table, préparer le repas, débarrasser, faire la vaisselle, ranger...)

Le mardi 09 juin est prévue une sortie toute la journée avec le centre de loisirs d'Ars en Ré, ils vont aussi devoir préparer leur pique-nique avant le départ.





L'objectif de ses réunions est que les enfants soient participatifs à leurs séjours, et donc pouvoir discuter des potentielles découverte à faire sur l'île. Une liste sera proposée aux enfants des activités possibles, l'équipe d'animation veillera à ce que chaque enfant soit écouté et entendu. Une fois que cela sera fait, le rôle du directeur sera de mettre en place les idées et d'organiser le séjour.

Voici le programme d'activité réalisé avec les jeunes et l'équipe d'animation.

| CAMP ILE DE RE du 6 au 12 juillet 2024 | | 4 | | | | | |
|--|---|------------|---|---|---------------------------------------|---|------------------------------------|
| 2023 | samedi 6 | dimanche 7 | lundi 8 | mardi 9 | mercredi 10 | jeudi 11 | vendredi 12 |
| Matin | Départ 6h00 Aquarium La Rochelle (13h30) + Installation au camping | | Visite phare des baleines ? | Journée avec Ars- en-Ré, Plage de la conge prévoir pique-nique | | | depart 8h30- retour vers 16h |
| Après midi | | | plage ? | | activités nautiques 16h00/18h00 | 14h45 : pêche | |
| Veillées | jeux de connaissance | | POT D'ACCUEIL avec visite du marais | Réunion d'enfants/ ressentis/ | | Balade en centre ville/ achats boutique | |
| période reservation vélo | | | | | | | |

Reste à finaliser avec l'équipe d'animation.

Lors de la réunion du 06 juin, les enfants ont proposé 3 solutions pour que les tâches quotidiennes soit équitable entre tous :

- un tableau
- tirage au sort
- gage lors d'un jeu

Nous avons retenu le tableau pour la semaine, n'excluant pas que sur un soir et un midi nous mettrons en place le tirage au sort, et le gage lors d'un jeu.

Le tableau des tâches sur lequel s'inscriront les enfants le premier jour du séjour.



| | | Samedi 06 | Dimanche 07 | Lundi 08 | Mardi 09 | Mercredi 10 | Jeudi 11 | Vendredi 12 |
|--|---|-----------|-------------|----------|----------|-------------|----------|---------------|
| MATIN | | | | | | | | |
| Prépa petit déjeuner | | ANIM | ANIM | ANIM | ANIM | ANIM | ANIM | ANIM |
| Préparer pique-nique (mardi et vendredi) | | | | | | | | Tout le monde |
| MIDI | | | | | | | | |
| Préparer le repas | 4 | | | | | | | |
| Mettre la table et faire les courses | 2 | | | | | | | |
| Vaisselle | 4 | | | | | | | |
| SOIR | | | | | | | | |
| Préparer le repas | 4 | | | | | | | |
| Mettre la table et faire les courses | 2 | | | | | | | |
| Vaisselle | 4 | | | | | | | |

3. Objectifs pédagogiques

a. Permettre aux enfants de passer des vacances de qualités.

Moyens : Les enfants seront actifs de leurs séjours, une réunion de préparation avec l'équipe d'animation, les enfants et parents seront proposées pour mettre en place un programme et définir ensemble le projet commun. Une condition sera non négociable : que les activités et le programme répondent aux objectifs pédagogiques du séjour.

b. Développer l'autonomie et concevoir la vie en collectivités.

Moyens : L'équipe d'animation va mettre en place un échelonnement pour les horaires du lever, du coucher, ainsi que pour la douche afin laisser à l'enfant l'autonomie de pouvoir aller se lever et se coucher entre ses horaires là.

Pendant la réunion de préparation entre tous, nous allons déterminer les missions quotidiennes (courses, préparation du repas midi et soirs, petit déjeuner, ménage etc.) à faire pendant le séjour et déterminer ce qu'on met en place pour que cela soit équitable entre tous. Proposition de tableau, ou autres idées à confirmer en réunion le 06 juin. En milieu de semaine, nous évaluerons entre tous si ce qu'on a mis en place convient à tout le monde, si non nous réfléchirons autour d'une veillée à une réorganisation.

c. Découvrir et prendre conscience de ce qui nous entoure.

Moyens : Plusieurs activités vont être proposées aux enfants afin de pouvoir réaliser la richesse de l'île de Ré, en allant voir des producteurs, visiter des forêts, se rendre sur la plage, aider des commerçants, découvrir le métier d'ostréiculteur, visite des marais salants, faire une chasse aux trésors dans la ville, interroger les habitants.



Durant le séjour, nous allons principalement nous déplacer en vélo pendant 3 jours que nous aurons louer via une agence : BALADE & VOUS
Pour le reste du séjour, nous allons nous déplacer à pied.

Cela répond à une valeur d'écologie et l'objectif de prendre conscience de ce qui nous entoure en profitant des richesses de l'île.

4. Journée type et vie quotidienne

7h30 – 9h00 : réveil échelonné

9h00-9h30 : rangement et préparation journée

9h30 – 11h30 : temps d'activités

11h30-12h15 : temps libre ou préparation repas

12h15-13h30 : repas

13h30-14h30 : rangement et temps calme

14h30-16h30 : temps d'activités

16h30-17h00 : gouter

17h00 – 18h30 : temps libre + douche pour ceux qui préparent le repas

18h30 – 19h30 : temps libre + douche + préparation du repas

19h30 : repas

20h30-22h : veiller (jeux, débats, ressenti)

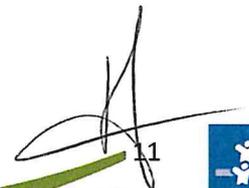
22h00 : couché

En fonction de la journée des enfants, de leur rythme et besoins, les horaires seront bien entendue flexible, et libre à eux de choisir certains moments.

L'horaire des activités et des repas sont non négociables.

5. Le comportement des jeunes :

Les règles de vie de du séjour sont basées sur le Respect, l'Ecoute et le Partage. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et du bon déroulement du séjour. Ainsi, il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning.





Les jeunes s'engagent à :

- Respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur : les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives.
- Assister aux réunions de préparation, pour finaliser le séjour.
- Passer un test d'aisance aquatique, obligatoire pour ce séjour (activités nautiques)
- Avoir des relations cordiales et convenables. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- Participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.
- Respecter le matériel mis à leurs dispositions durant le séjour
- Laisser les locaux propres après leurs passages

Le séjour est mixte. L'ensemble des activités et de la vie quotidienne est mixte. Les garçons seront séparés des filles seulement au moment de la douche et pour la nuit.

Un maximum de 30 euros d'argent de poche par enfant sera autorisé pour le séjour. Étant donné que les repas sont tous fournis, il servira à des petits achats souvenirs dans le camping ou des extras du style glaces, bonbons, boissons, etc. Cet argent sera remis à l'équipe d'animation le jour du départ dans une enveloppe nominative. Si cela n'est pas souhaité par les parents, seuls les jeunes auront la responsabilité de leurs argent. Il sera possible, pour chaque enfant, de s'en servir à des moments donnés par l'équipe d'animation.

Les jeunes ont interdiction d'amener leur téléphone portable. Pourquoi ?

- Pour respecter l'équité entre jeunes, pourquoi certains en aurait et pas d'autres.
- Pour répondre à l'objectif d'autonomie, le but n'étant pas de couper les liens totaux avec ses parents et les autres personnes extérieur mais de profiter des moments entre eux sans écrans.

Des photos seront envoyées sur un groupe What's ap tous les jours pour donner des nouvelles, ainsi si un jeune ressent le besoin de téléphoner à ses parents à un moment de la semaine, ce moment lui sera accordé.

1. L'accueil des enfants en situation de handicap

L'inscription à ce séjour favorise les enfants en situation de handicap ou dans des situations difficiles, nous avons préconisé d'appeler les familles que nous connaissons pour proposer ce séjour en priorité.

S'il y'avait eu un enfant porteur de handicap, nous aurions veiller à mettre tout en place pour faciliter son séjour et solliciter le DALHIR pour prévoir des réunions/formations pour l'accompagner au mieux.



La posture des animateurs

Si les jeunes sont en vacances, ce n'est pas le cas de l'équipe d'animation, qui devra veiller à l'intégrité et au bien-être des participants. Les animateurs veilleront à l'application des règles de vie mises en place par les jeunes. Des temps de pause et 2 jours de repos seront attribués à chaque animateur. **L'usage du téléphone portable est autorisé pour une bonne organisation (photos, déplacements, urgence..)**

L'animateur aura une tenue, un comportement et un langage adapté. Tous les soirs après le coucher des jeunes, l'équipe d'animation se réunira pour faire le point sur la journée passée et préparer celle à venir.

Les animateurs devront s'assurer d'écouter les jeunes s'ils ressentent le besoin de construire, de modifier certains moments de la journée ou autres. Avoir une oreille attentive permettra de donner les moyens à l'équipe et aux jeunes de pouvoir participer individuellement et collectivement au séjour.

Les animateurs ayant un comportement non adapté à l'encadrement des jeunes seront recadrés ou sanctionnés par la directrice

Il est prévu que les animateurs aient une journée chacun de pause sur le séjour.

2. Présentation de l'équipe

L'équipe pédagogique sont constituée de :

- Mathis Filiquier (BAFA)
- Lola Astorg (SB / BAFA)
- Julie Nureau (Stagiaire)
- Mélissa Daumarez (Stagiaire BAFD)

3. Projet de la directrice :

La directrice viellera à suivre certains objectifs qui lui sont chères :

- Respect, savoir vivre
- Entraide et bienveillance entre tous
- Autonomie



Rôle de la directrice et posture :

Coordonner :

Donner les moyens à l'équipe de préparer le séjour, de préparer des temps de réunion et de mettre en place les idées de chacun. (enfants et adultes)

Former :

Répondre à un besoin de formation, guider, conseiller l'équipe et faire en sorte que les animateurs puissent exprimer leurs envies, ainsi que les enfants.

Être un référent :

En matière de sécurité, de recommandations, en cas de problème...aussi bien pour l'équipe d'animation que pour les enfants, les parents, les représentants de chaque communes, les membres de l'Association Familles Rurales et du Centre Social de la Vallée de l'Authre

Responsable :

C'est celui qui veille au bon déroulement de la semaine ainsi qu'au bien-être de l'équipe et des enfants.

4. Infirmierie et soins :

- L'animateur titulaire du PSC-1 est désigné assistant sanitaire devra prendre en charge l'infirmierie, vérifier chaque fiche sanitaire avant de soigner un enfant et devra noter tous les soins prodigués. Assistant sanitaire : Daumarez Mélissa
- Le contenu de la pharmacie et des trousse de secours devra être vérifié régulièrement.
- Un listing des allergies et des problèmes éventuels sera dans un classeur ainsi que dans chaque trousse à pharmacie des animateurs.
- Une attention particulière sera apportée aux enfants sous traitement médical ou avec un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ainsi qu'aux enfants ayant un trouble du comportement.

5. Transports et déplacements :

BUS :

L'équipe devra veiller au bon déroulement des déplacements en car pour les différentes sorties :

- Ceintures obligatoires.
- Aucun enfant assis près des portes.



- Toujours un animateur à la montée et descente du bus ainsi qu'un animateur dans le bus à la montée des jeunes.
- Ne pas laisser les enfants tout seul avec un chauffeur s'il n'est pas déclaré sur TAM : toujours un animateur avec les enfants dans le bus.

A PIED :

Toujours, un animateur devant, au milieu et derrière, marché du bon côté de la chaussée, bloquer la route sur passage piéton par deux animateurs pour traverser d'un endroit à un autre.

A vélo :

Deux files bien distinctes en fil indiennes avec un animateur devant, et un derrière. 50 m entre les deux files. (10 enfants max par file)



6. EVALUATION :

Une réunion d'enfants sera proposée le mercredi 10 juillet (milieu du séjour) pour évaluer si tous ce qui a été mis en place leur convient à la majorité. Chaque parole des enfants sera entendue et prise en compte dans la mesure du possible.

| Objectifs : | Critères | Indicateurs | + | - |
|--|--|--|---|---|
| 1. Permettre aux enfants de passer des vacances de qualités. | <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux différentes activités - S'assurer que chacun apprécie ce qui a été proposé | <ul style="list-style-type: none"> - Réponse positive ou négatif durant le ressenti - Bonne ambiance général | | |
| 2. Développer l'autonomie et concevoir la vie en collectivités. | <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un repas, gestion des courses. - Gestion de la fatigue - Respect des règles de vies en collectivité | <ul style="list-style-type: none"> - Prise d'initiative - Respect du tableau des tâches - Propositions des jeunes | | |
| 3. Découvrir et prendre conscience de ce qui nous entoure. | <ul style="list-style-type: none"> - S'intéresser à la nature lors de randonnées, balade et activités. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bonnes réponses sur un quizz | | |